



Pui je faire enlever l autorité parentale au pere de ma fille ?

Par shashoo

Bonjour, pui je faire enlever l autorité parentale au pere de ma fille sachant qu il nous a laissé alors que j étais enceinte de trois mois ma fille a maintenant plus de 10 mois je n ai jamais eu de nouvelle il ne l a jamais reconnu et quand il est parti , la derniere fois que je l ai eu au telephone il m a certifié qu il ne voulait et ne s occuperait jamais de cette enfant . c est une personne qui a déjà 5 enfants de deux précédente unions dont 3 ont été placé par le juge des affaires familiales . c est quelqu un d instable j ai peur qu il vienne réclamer ses droits du jour au lendemain sachant son passé je ne saurai lui faire confiance et lui confier ma fille . sachant qu il s en est totalement désintéressé juqu ici puis je lui faire enlever son autorité parentale en cas de retour de celui ci ? merci d avance de m aider.